



Service : Marchés Publics
J-N.V/N.H/C-D
N°DC-2023-056

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 22/06/2023 S'LO
ID : 059-215903832-20230601-DC_2023_056-AU

Republique Française

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Affaire 22002 - Procédure adaptée - Fournitures administratives, informatiques et scolaires

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la délibération n° 22-051 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville de passer un avenant aux lots 1 et 4 du marché de fournitures administratives, informatiques et scolaires,

DÉCIDE

De conclure l'avenant n°1 au marché cité en objet avec la société titulaire **DEBIENNE SAS MAJUSCULE**, située à SAINT AMAND LES EAUX (59 230) notifié pour un montant annuel maximum de 4 200 € HT (5 040 € TTC), portant sur la révision des prix du bordereau de prix unitaire du lot 1 (fournitures administratives) et du lot 4 (fournitures scolaires), selon les indices INSEE en vigueur.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 01/06/2023

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu
de sa réception en Sous-
Préfecture le 16.06.2023
et de la publication le
22.06.2023